

EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM du 8 octobre 2025

Le mercredi 08 octobre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Pascal COUCHOUX, Maire de Brienne.

Présents : Pascal COUCHOUX, Arielle COULON, Eric COUCHOUX, Estelle MEUNIER, Nadia RUE, Adeline CLERC, Alain FATET, Jean Paul CHARBOUILLOT, Romain TOUZELET

Représentés : Néant

Absente excusée : Nadège PATEY

Secrétaire de séance : Arielle COULON

Lecture du compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2025.

Soirée beaujolais nouveau - Repas et colis des cheveux blancs (N° DE 2025 023)

Exposé :

Suite à ses différentes réunions de travail, la Commission Communale d'Action Sociale propose :

- l'organisation d'une soirée « beaujolais nouveau » le vendredi 21 novembre 2025 à partir de 18h30 à la salle Marcel MATHY avec buvette et tombola, et où seront proposées deux formules de repas au choix au prix de 10 € (dix euros) la part.
- l'organisation du repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et la distribution de colis pour les personnes de 75 ans et plus non inscrites au repas. Le repas aura lieu le samedi 29 novembre 2025 à midi.
- propose de retenir le traiteur « La cuisine de Jacquotte ».
- propose de retenir la Société Gamm Vert pour la fourniture des colis.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de la Commission d'Action Sociale énumérées ci-dessus.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Frais de Santé des agents (Adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le CDG) (N° DE 2025 024)

Exposé :

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 14 février 2024, après avis du CST départemental du 30 janvier 2024 a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er janvier 2025.

Ainsi, le Centre de gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription au contrat d'assurance collectif de complémentaire Santé à compter du 1er janvier 2025, adossé à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- Le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Définir la participation en tant qu'employeur : A compter du 1er janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois.

Délibération :

Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Brienne à compter du 1er janvier 2026.
- Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de :

15 euros par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Assurance statutaire - Échéance du contrat en cours le 31 décembre 2025 - Proposition de différents contrats - Choix adhésion à partir du 1er janvier 2026 (N° DE 2025 025)

Exposé :

Le risque statutaire : La commune a l'obligation à l'égard de son personnel par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à supporter la charge salariale des agents absents pour raison de santé en fonction de leur régime d'affiliation.

Contrat actuel signé avec GROUPAMA. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Propositions :

En janvier 2025, le centre de gestion a lancé une procédure de marché public pour proposer aux collectivités un contrat groupe plus attractif. Nous avons délibéré le 22 janvier 2025 pour mandater le CDG à lancer une procédure de marché public afin de pouvoir adhérer au contrat groupe.

L'adhésion à ce contrat est libre, la commune n'a pas d'obligation d'adhésion.

Le marché a été attribué au groupe CNP / REYLENS.

Groupama a fait sa proposition de contrat.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de contracter un contrat d'assurance statutaire à partir du 1er janvier 2026
- de retenir la proposition de GROUPAMA et autorise monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Location de la parcelle ZB 20 (N° DE 2025 026)

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le bail de location de la parcelle cadastrée section ZB n° 20 sera échu le 11 novembre 2025. Parcelle située "En Genessy" d'une superficie de 1 ha. Le locataire de cette parcelle est Monsieur JUPHARD Virgil. La parcelle est louée par bail à ferme.

Proposition de clauses de bail :

Bail prenant effet du 11 novembre 2025 et qui se reconduit pendant neuf années consécutives, avec possibilités pour la commune, de reprise en cas de nécessité, soit de construction, d'échange ou toutes autres causes, avec préavis de 3 mois avant le 11 novembre de chaque année.

Valeur locative au 11 novembre 2025 : 107.13 €

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location de la parcelle cadastrée section ZB n° 20 avec la SCEA Juphard sise à Brienne et représentée par monsieur Virgil Juphard, suivant les clauses énoncées ci-dessus.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Projet de construction du local technique communal : Avancement du dossier

Estimation du projet suite à la signature des marchés de travaux et étude du plan de financement :

Monsieur le Maire présente le bilan des appels d'offres :

Lot 1 : Démolition - Désamiantage : Montant T.T.C. = 54 385,68 € - Entreprise CORDIER

Lot 2 : Terrassement-VRD-Espaces verts : Montant T.T.C. = 59 888,64 € - GROSNE Entreprise

Lot 3 : Gros oeuvre-Maçonnerie- Carrelage : Montant T.T.C. = 91 064,22 € - GROSNE Entreprise

Lot 4 : Charpente métallique - Bardage : Montant T.T.C. = 91 843,48 € - ERTCM

Lot 5 : Couverture tuiles acier - Zinguerie : Montant T.T.C. = 49 394,59 € - MACON

ETANCHEITE

Lot 6 : Menuiseries ext. aluminium - Serrurerie : Montant T.T.C. = 27 466,68 € - SAM

Lot 7 : Menuiseries intérieurs bois (lot supprimé)

Lot 8 : Plâtrerie- Peinture - Faux plafonds - Sols collés : Montant T.T.C. = 19 637,38 € - NUANCE
PEINTURE

Lot 9 : Electricité - Courants forts/faibles : Montant T.T.C. = 12 366,00 € - SAS LECUELLE
ELECT.

Lot 10 : Chauffage - Plomberie - Sanitaire - Ventilation : Montant T.T.C. = 12 000,00 € T.T.C.-
ATCF

Présentation d'un projet de plan de financement qui sera étudié avec le CDL.

La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le jeudi 2 octobre

Devis pour le branchement d'eau (SAUR) : 2 439.45 € T.T.C.

Convention de mise à disposition de l'adjoint technique avec la commune de Ménetreuil (N° DE 2025 027)

Exposé :

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec la commune de Ménetreuil pour une mise à disposition ponctuelle de notre adjoint technique pour divers travaux techniques (élagage, ou autres ...) et donne lecture de la convention proposée.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention proposée pour la mise à disposition ponctuelle de l'adjoint technique à la commune de Ménetreuil
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention proposée jointe à la présente.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 octobre 2025

Questions diverses

Surpresseur de la microstation de la salle des fêtes à remplacer : Le surpresseur a dû être changé.
L'entreprise AECl est intervenue. Montant du devis : 589.50 € H.T.
En attente de proposition d'un contrat d'entretien.

Calendrier des fêtes 2026 :

Vœux : Samedi 10 janvier 2026

Concert : samedi 13 juin 2026

CCAS : Réunion à prévoir pour la préparation de la soirée beaujolais le 15 octobre

Cérémonie du 11 novembre

Dossier élagage : Courrier déposé dans toutes les boîtes aux lettres le 18 septembre
Courrier destiné aux exploitants agricoles en cours d'élaboration (5 exploitants).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pascal COUCHOUX

